



Nouvelles du secteur du porc



Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada



Nouvelles du secteur du porc

Aperçu

Au Canada, on élève principalement cinq races porcines : Yorkshire, Landrace, Duroc, Hampshire et Lacombe ainsi que des populations moins importantes d'autres races. La plupart des animaux du cheptel commercial du Canada résultent de croisements des races principales susmentionnées, chacune possédant ses propres caractéristiques quant au nombre de porcelets par portée, au taux de croissance, à l'indice de consommation, à la structure et à la composition de sa carcasse. Le Canada est réputé à l'échelle internationale pour ses animaux reproducteurs de grande qualité et pour son système de surveillance et de gestion de la santé de ses animaux, lequel répond à des critères très stricts en matière de santé.

Pour en savoir plus :

Centre canadien pour l'amélioration des porcs
www.ccsi.ca

Canadian Swine Breeders Association
www.canswine.ca (en anglais seulement).

En 2010, il existait 7 150 exploitations porcines au Canada. La production canadienne s'élevait à 22,2 millions de porcs (Conseil des viandes du Canada). Les exportations de porcs ont totalisé 5,7 millions de têtes en 2010, ce qui représente une hausse de 2,1 % par rapport à 2009.

L'industrie de la viande, qui représente 10 % des exportations agroalimentaires au pays, est le plus important secteur de l'industrie de la transformation alimentaire canadienne. En 2010, l'industrie porcine a exporté une valeur de 2,77 millions de dollars de viande de porc à

destination de plus de 130 pays partout dans le monde (Conseil des viandes du Canada). Le secteur de l'élevage porcine est établi depuis longtemps partout au pays. Il est plutôt jeune dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, tandis que les provinces de l'Ontario et du Québec sont celles qui comptent le plus d'expérience. Le secteur de production porcine fait l'objet d'une plus grande concentration, car on remarque qu'il existe des exploitations plus importantes mais en moins grand nombre.

Enjeux et initiatives clés

Rentabilité et marchés

Dollar canadien

La valeur du porc canadien est établie en fonction des prix américains. Les fluctuations du taux de change se répercutent immédiatement sur les prix des porcs vivants et de la viande de porc; leur impact est considérable. L'appréciation rapide du dollar canadien en 2007 et pendant la majeure partie de 2008 a eu des répercussions négatives sur les prix du porc, sur la capacité concurrentielle et, par conséquent, sur les marges bénéficiaires brutes. La dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain produit l'effet contraire, comme on a pu le constater entre 1976 et 2001.

Exploitations porcines canadiennes (selon le Recensement de l'Agriculture de 2006 de Statistique Canada)¹

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
N^{bre} de porcheries	128	598	211	768	2 222	1 932	50	51	71	9
Pourcentage de la production porcine canadienne	1,17	13,71	9,07	20,66	24,67	28,51	0,75	0,70	0,81	0,20

¹ Sources : Statistique Canada et Conseil canadien du porc

Prix du porc

Bien que l'on ne s'entende pas sur la durée moyenne d'un cycle, au cours de 30 dernières années, les producteurs de porc ont fait face à des prix faibles à peu près tous les quatre ans selon un cycle de production normal. Au cours des dernières années, cette tendance a été moins prévisible, et le creux du cycle a perduré plus longtemps qu'en temps normal. On note toutefois un optimisme prudent pour 2011-2012 puisque les prix affichent une tendance à la hausse.

Les prix du porc au Canada suivent en grande partie ceux du marché américain, qui ont connu une hausse à la suite d'une réduction, en nombre total, du cheptel de porcs reproducteurs en Amérique du Nord. En février 2008, le gouvernement fédéral a annoncé la mise sur pied du Programme de réforme des porcs reproducteurs pour aider l'industrie à se restructurer en facilitant la réduction du cheptel de porcs reproducteurs au Canada (truies, verrats, jeunes truies fécondées). Ce programme a joué un rôle significatif à cet égard. Le cheptel canadien de porcs reproducteurs a diminué de 330 000 têtes ou de 20 % au cours des cinq dernières années. Le cheptel, en terme de nombre, demeure stable à 1,3 million de têtes, soit le niveau de l'année dernière; cependant, il s'agit tout de même du niveau le plus bas depuis 1999. En comparaison, le cheptel reproducteur des États-Unis a été réduit de seulement 7 % depuis la fin de l'année 2007.

Coûts des aliments pour animaux

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation phénoménale des coûts des céréales fourragères au cours des quatre dernières années : demande d'éthanol, demande mondiale, rendements et coûts des intrants). Les éleveurs de bétail aux quatre coins de l'Amérique du Nord font face à une tension exceptionnelle sur les coûts des aliments pour animaux. Les producteurs qui dépendent moins de l'achat d'aliments pour animaux ont tendance à être plus rentables.

Étiquetage du pays d'origine (EPO)

La loi agricole américaine (Farm Bill) de 2002 contient une clause controversée qui rend obligatoire l'EPO d'un bon nombre de produits agricoles, dont le porc. L'EPO a finalement été mis en application le 30 septembre 2008 en vertu du Food, Conservation and Energy Act de 2008 (Farm Bill de 2008).

Selon l'EPO, les détaillants doivent indiquer clairement le pays d'origine sur les étiquettes des produits visés au point de vente final. Les établissements de restauration comme les restaurants, les cafétérias, les stands d'alimentation et autres petits commerces du même genre sont exemptés. Les aliments transformés sont également exemptés.

Cinq catégories d'étiquetage ont été créées :

- produit des É.-U. – la viande provenant d'animaux produits, élevés et abattus aux É.-U. (étiquette A);
- produit des É.-U., pays X – la viande provenant d'animaux produits dans un pays X, mais élevés et abattus aux É.-U. (étiquette B);
- produit d'un pays X, É.-U. – la viande provenant d'animaux importés aux fins d'abattage immédiat aux É.-U. (étiquette C);
- produit d'un pays X – la viande provenant de l'étranger (étiquette D);
- la viande hachée doit porter la liste de tous les pays de provenance possibles sur l'étiquette (étiquette E).

La réglementation actuelle relative à l'EPO entraîne des coûts importants et beaucoup de travail administratif pour les producteurs de bœuf et de porc canadiens qui exportent vers le Sud et crée des restrictions commerciales non justifiées qui désavantagent les exportateurs canadiens. De grandes usines de transformation et exploitations de finition des É.-U. ont cessé de s'approvisionner en porcs canadiens en raison des contraintes logistiques, du risque accru et des coûts additionnels qu'entraîne l'EPO. Depuis la mise en application de l'EPO, les exportations de porcs vivants vers les É.-U. ont enregistré une baisse de 27,3 % pour la période de septembre à décembre 2008 par rapport à la même période l'année précédente. De janvier à la mi-septembre 2009, les exportations de porcs vivants ont chuté de 33,3 % par rapport à 2008. La demande de porcs canadiens a augmenté récemment en raison d'une offre limitée aux États-Unis.

Les regroupements commerciaux canadiens des secteurs du bœuf et du porc ont exercé des pressions sur les porte-parole gouvernementaux afin d'assurer que l'EPO respecte les normes de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En octobre 2009, le gouvernement canadien a demandé la création d'un groupe spécial de l'OMC sur les exigences américaines relatives à la mention du pays d'origine sur les étiquettes. La demande de création d'un groupe spécial survient après deux rondes infructueuses de consultations à l'OMC avec les États-Unis (tenues en décembre 2008 et juin 2009). La formation d'un groupe spécial est la prochaine étape dans le processus de règlement des différends de l'OMC. Le gouvernement canadien, appuyé par des regroupements de producteurs, participe encore à des audiences continues avec l'OMC. Un rapport final du groupe spécial est prévu en juillet 2011. En date de mai 2011, un rapport préliminaire mentionne que le groupe spécial de l'OMC convient que les exigences relatives à l'EPO violent les dispositions de l'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce. Le groupe spécial a convenu que les bovins et les porcs importés du Canada et

du Mexique sont traités moins favorablement que ceux provenant des États-Unis en raison des exigences relatives à l'EPO.² Pour assurer la viabilité de l'industrie à long terme, le Canada souhaite que le gouvernement américain fasse preuve de plus de souplesse dans l'administration de l'EPO et qu'il traite les bovins et les porcs canadiens aussi favorablement que les animaux américains. Pour en savoir davantage sur l'EPO, consultez www.ams.usda.gov/cool/index.htm (en anglais seulement).

Exportations de viande de porc

En 2007, 10 millions de porcs vivants ont été exportés aux États-Unis tandis qu'en 2009, ce chiffre avait baissé pour s'établir à 6,4 millions. En 2010, 5,7 millions de têtes ont été exportées au sud de la frontière et cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2011. La demande mondiale pour les produits de viande ne cesse de grimper et le Canada a su exploiter ces possibilités sur le marché mondial. Le nouveau Programme d'assurance de la qualité du Canada de même que l'adoption des exigences en matière de traçabilité amélioreront l'accès aux marchés internationaux. Le Japon, la Russie et Taiwan demeurent d'importants marchés d'exportation.

Plan de restructuration de l'industrie canadienne de l'élevage du porc

En août 2009, le gouvernement canadien a annoncé un plan détaillé de restructuration pour les éleveurs de porcs qui prévoit, selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, « des investissements dans des initiatives clés de commercialisation visant à stimuler les ventes de porc canadien, l'accès à du crédit garanti par le gouvernement aux exploitations viables afin de leur permettre de composer avec le climat d'incertitude économique actuel, et de l'aide pour les éleveurs en difficulté qui souhaitent quitter l'industrie. »

Lisez les communiqués suivants :

- http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&s2=2009&page=n90815b
- http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&s2=2009&page=n91002
- http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&s2=2009&page=n91016a

Pour en savoir plus :

- Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP)
www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1177344219813&lang=fra.
- Programme de transition pour les exploitations porcines :
<http://www.cpc-ccp.com/program-farm-transition-f.php>
- Programme Agri-marketing :
www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1177344219813&lang=fra.

Règlements municipaux et provinciaux

Au Québec, la levée d'un moratoire sur la production porcine en 2005 a mis fin à l'application de règlements stricts relatifs à la construction de porcheries. En novembre 2006, le gouvernement du Manitoba a mis en suspens la construction de toute nouvelle porcherie ou expansion de porcheries existantes pendant que la Commission de protection de l'environnement de la province procédait à un examen de l'industrie. Consultez la transcription des délibérations de la Commission de protection de l'environnement qui se trouve à :
<http://www.cecmanitoba.ca/archives/hearings/index.cfm?hearingid=22#4> (en anglais seulement)

Au début du mois de mars 2008, le moratoire manitobain a été rendu permanent dans trois régions de la province. Les régions du Manitoba au sein desquelles le moratoire a été levé sont maintenant assujetties à de nouveaux règlements plus stricts conformément aux recommandations de la Commission de protection de l'environnement. En raison de la réglementation accrue en matière d'environnement, il se peut qu'on ait besoin de plus de capital pour se conformer aux normes ou pour procéder à des projets d'expansion ou de construction.

Biosécurité et contrôle des maladies

La biosécurité fait référence à la protection de la santé du bétail tout en contribuant à la transmission des maladies. Toute maladie susceptible de compromettre la santé des animaux est une menace à la rentabilité économique de la ferme et au bien-être du troupeau. Pour en savoir plus, visitez : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/biosec/biosecf.shtml?wwparam=1321293358>

² Source : Canadian Cattle Buyer, mai 2011

Environnement et salubrité alimentaire

Au cours des dix dernières années, l'environnement et la sécurité alimentaire se sont hissés parmi les principales préoccupations des consommateurs. L'évolution de l'industrie du bétail, vers des structures plus solides, impose davantage de pression aux éleveurs à qui il incombe désormais de mettre en place des pratiques saines pour l'environnement.

Le bien-être des animaux

La notion du bien-être des animaux est fondée sur le principe que les animaux ont droit aux meilleurs soins possible, et que l'être humain doit faire tout ce qu'il peut pour leur offrir la meilleure qualité de vie possible.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consultez :

- <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/trans/welfprof.shtml?wwparam=1321305252>
- <http://www.agsci.ubc.ca/animalwelfare/> (en anglais seulement)

Règlements et code nationaux

Les codes de pratiques recommandés sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage. Les codes portent sur une variété de sujets allant des pratiques de gestion des animaux et des installations recommandées à la ferme au transport et à la transformation.

Pour en savoir plus :

Codes de pratiques recommandés :

- http://www.ofac.org/issues/resources_codes.php (en anglais seulement)

AQC pour les producteurs de porcs canadiens :

- <http://www.cqa-aqc.ca/resources-materials-f.php>

Fonctionnement du secteur du porc

Notions de base

Les truies peuvent se reproduire en les accouplant naturellement avec des verrats ou par insémination artificielle. En moyenne, une truie met bas une portée de huit à douze porcelets environ deux fois par an. La période de gestation d'une truie dure cent quinze jours. En raison de la demande des consommateurs, l'industrie délaisse progressivement les stalles pour se tourner vers les cases de gestation.

Les truies sont transférées dans des cases de parturition juste avant la mise bas et y restent pendant la période d'allaitement des porcelets. Une fois sevrés, les porcelets passent à la pouponnière, dans une loge collective séparée ou dans une autre porcherie. Les producteurs retirent les porcs d'engraissement de la pouponnière lorsqu'ils atteignent environ 25 kg. À cette étape, les porcs sont engraisés jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids de marché, c'est-à-dire environ 115 kg. Les porcs de marché sont transportés par camion aux usines de transformation de la viande. Les porcs génétiquement supérieurs et possédant les meilleures caractéristiques sont sélectionnés pour devenir des porcs reproducteurs. Ces porcs demeurent dans le cheptel du producteur ou sont vendus à d'autres producteurs. Les porcs peuvent être vendus vivants ou transformés aux autres provinces ou pays.³

Transformation

Les entreprises canadiennes de transformation de la viande produisent toute une gamme de produits, y compris de la viande fraîche, congelée, transformée, fumée, en conserve ainsi que des charcuteries et de la saucisse. Près de 70 % de la viande canadienne transformée est à base de porc. Les É. U. représentent environ 40 % des exportations totales de porc. Les autres marchés d'exportation sont le Japon, l'Australie, la Russie, la Corée du Sud et le Mexique.

La transformation du porc au Canada a suivi la même tendance que la plupart des autres entreprises de transformation alimentaire et des boissons en s'orientant vers des entreprises moins nombreuses mais plus grandes. Au cours des dernières années, le secteur s'est restructuré et s'est concentré sur les entreprises qui possèdent un taux d'abattage élevé et qui sont à la fine pointe de la technologie.

Tous les deux ans, les professionnels du secteur de la viande des quatre coins du monde se réunissent lors du World Meat Congress afin d'échanger des idées, de rencontrer leurs

³ Source : SaskPork

homologues d'autres pays, de discuter de la situation de l'industrie et d'analyser les tendances et les enjeux qui se présentent. Le 18^e congrès annuel s'est tenu à Buenos Aires, en Argentine, en septembre 2010. Pour avoir un aperçu des discussions et des présentations, visitez : www.meat-ims.org/fr/index.php.

Classement

Le système de classement national canadien des carcasses de porc a été conçu afin qu'il y ait des arrangements financiers cohérents entre les producteurs et les abattoirs. Bien que ces conventions diffèrent légèrement d'une province à l'autre, le principal élément pris en compte est la teneur en gras. Le classement comprend la mesure de l'épaisseur de gras dorsal. On donne à une carcasse moyenne un indice de 100, tandis que les carcasses plus ou moins grasses sont classées en dessous ou au-dessus de 100 selon la valeur prévue des coupes au niveau de la longe. La valeur des coupes est l'estimation quotidienne de la valeur des carcasses de bœuf ou de porc en fonction des prix du marché de gros pour chaque partie de la carcasse. Le prix net de la carcasse comprend le poids de la carcasse dans son entier, tandis que la valeur des coupes cible principalement les coupes de viande. L'indice de classement est lié au prix lorsque les producteurs reçoivent une majoration pour les carcasses dont la teneur en gras est moins élevée (par exemple, un indice de carcasse de 107 entraîne une majoration de 7 % sur le prix moyen).⁴ Visitez le www.nsif.com/conferences/1996/jones.htm (en anglais seulement) pour de plus amples renseignements.

Réseaux porcins

Quand il existe un contrat d'une durée déterminée entre un producteur et un transformateur, cela veut dire qu'ils font partie d'un réseau de production porcine. Le producteur accepte d'élever l'animal jusqu'à ce qu'il soit prêt à être vendu sur le marché. Les paiements versés au producteur sont établis en fonction du respect, de la part du producteur, des engagements en vertu du contrat (p. ex., gain de poids, alimentation efficace, qualité, santé, gestion, etc.). Ces arrangements contractuels intéressent habituellement les usines de conditionnement qui désirent s'assurer un approvisionnement prévisible de porcs, et les fournisseurs d'aliments pour animaux qui veulent s'assurer la vente d'un volume prévisible d'aliments. Les producteurs cherchent activement de nouvelles façons d'échelonner les rentrées de fonds et de se protéger contre la fluctuation des prix. Compte tenu des récentes fluctuations du marché, un arrangement contractuel est une façon de réduire les risques.⁵

Marché à terme

Le marché à terme établit les prix des porcs qui seront livrés à une date ultérieure. Il s'agit d'un marché sur lequel des contrats sont achetés et vendus en vertu de conditions formelles et réglementées. Le vendeur accepte de livrer une marchandise et l'acheteur accepte la marchandise donnée à un prix déterminé à l'avance et à une date future. Les termes du contrat précisent la marchandise faisant l'objet du commerce, le prix, la quantité, la qualité, le lieu et l'heure de la livraison. L'avantage d'utiliser les marchés à terme est la flexibilité potentielle sur le plan du marketing.⁶



⁴ Source : Système de classement des carcasses de porcs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

⁵ Source : MAAARO <http://www.omafra.gov.on.ca/french/index.html>

Chicago Mercantile Exchange (CME) – contrats à terme

Les contrats à terme sur les porcs du CME permettent à de nombreuses entreprises, qu'il s'agisse d'une petite ferme familiale ou d'une importante agroentreprise, de mieux gérer les risques en ce qui concerne les prix. Jetez un œil à www.cmegroup.com/trading/commodities/livestock/lean-hogs.html (en anglais seulement).

Information sur le marché

De l'information régulière sur le secteur du porc permet d'évaluer les tendances et les impacts potentiels sur les exploitations agricoles. Les données permettent aux producteurs de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les finances, le marketing et la production.

Veillez consulter ces sites pour obtenir de plus amples renseignements :

Chicago Mercantile Exchange :

<http://www.cmegroup.com/trading/agricultural/>
(en anglais seulement)

Prix des animaux au Manitoba :

<http://www.gov.mb.ca/agriculture/news/markets/livestock/index.html>

Saskatchewan Commodity Prices

www.agriculture.gov.sk.ca/Statistics-Prices
(en anglais seulement)

Alberta Livestock Review

www.agric.gov.ab.ca/economic/stats/wklvstck.html
(en anglais seulement)

OMAFRA

www.agric.gov.ab.ca/economic/stats/wklvstck.html
(en anglais seulement)

Organismes provinciaux et nationaux

Les offices de commercialisation provinciaux du porc fixent les prix payés aux producteurs au moyen de négociations ou de ventes aux enchères. Les porcs de marché sont vendus principalement au Canada par l'intermédiaire des offices de commercialisation du porc. Les porcs de marché sont vendus principalement au Canada par l'intermédiaire des offices de commercialisation du porc.

Le Conseil canadien du porc est un organisme fédéral qui développe des programmes et des politiques et conseille le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur tous les sujets pertinents au secteur du porc. Tél. : 613-236-9239, site Web : www.cpc-ccp.com (site bilingue).

Canada Porc International (CPI) est une agence de promotion de l'exportation du porc canadien qui travaille également à résoudre les enjeux propres à l'accès aux marchés étrangers. CPI est une initiative conjointe du Conseil des viandes du Canada et du Conseil canadien du porc. Tél. : 613-236-9886, site Web : www.canadapork.com (site bilingue).

Le Conseil des viandes du Canada (CVC) est une association nationale commerciale canadienne composée d'usines de conditionnement et de transformation de viande inspectées par le gouvernement. Tél. : 613-729-3911, site Web : www.cmc-cvc.com (site bilingue).

Pour plus d'information au sujet du secteur de l'élevage porcin, veuillez consulter :

- http://www.agr.gc.ca/redmeat/index_fra.htm
- <http://www.cpc-ccp.com/statistics-f.php>
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/23-010-x/23-010-x2011002-fra.htm>
- <http://www5.statcan.gc.ca/subject-sujet/subtheme-soustheme.action?pid=920&id=2553&lang=fra&more=0>

⁶ Source : College of Agricultural & Environmental Sciences, University of Georgia

Cherchez-vous plus d'information?

Nous avons des lignes directrices financières pour le secteur du porc qui vous aideront à prendre des décisions. Si vous êtes un client de FAC, consultez www.fac.ca, ouvrez une session dans les Services en ligne et cliquez sur **Guides sectoriels** du Centre de ressources en gestion de FAC.

Si vous êtes un client de FAC, mais que vous n'êtes pas inscrit aux services en ligne de FAC, vous pouvez maintenant vous inscrire à www.fac.ca.

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur la gestion? Appelez-nous au 1-800-387-3232. Nos directeurs des relations d'affaires et nos experts en la matière peuvent vous aider.

Avis de non-responsabilité

Cette étude a été menée uniquement à des fins pédagogiques et de référence générale. Les auteurs ont voulu fournir des informations et des analyses exactes et utiles. Cependant, FAC ne peut garantir et ne garantit pas l'exactitude des renseignements qui se trouvent dans la présente étude. FAC n'assume aucune responsabilité pour toute action ou décision prise par un lecteur de ce rapport en fonction des renseignements fournis. Cette étude n'est pas destinée à tenir lieu de conseils professionnels.

This publication is also available in English.

